République Française

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF

Procès-verbal du Conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Conseillers absents : 2

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni, dans la salle des séances de la mairie

sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire

Membres présents à l'ouverture de la séance : Mme Marie-Laure PFEIL, M. Dominique SCHNEIDER, Mme Marie-Jeanne GASSMANN, Mme Nathalie ANTONI, Mme Richarde BONATI-VELTEN, M. Nicolas DETTWILLER, M. Eric HIRSCH, M. Geoffrey LANG, Mme Caroline MOUTIER, Mme Emmanuelle MULLER WEIBEL, Mme Estelle OHLMANN, M. Luc WEBER.
Membres absents excusés : M. Jean-Noël BURG, M. Kévin DEBES.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du 28 avril 2026
- Désignation des électeurs de la Commune pour l'élection des délégués au comité syndical de l'ATIP
- Renouvellement de l'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »
- Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet
- Points d'informations - divers

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

Lors de la première partie de la séance, le Conseil municipal procède à l'élection de trois délégués - Madame Marie-Jeanne GASSMANN, Monsieur Dominique SCHNEIDER et Madame Marie-Laure PFEIL – ainsi que de trois suppléants - Madame Emmanuelle MULLER-WEIBEL, Monsieur Nicolas DETTWILLER et Monsieur Luc WEBER – appelés à participer au scrutin sénatorial de septembre (voir procès-verbal spécifique correspondant).

n°1.- Délibération 2026/26 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)

objet : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire fait savoir qu'en vertu de l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal à chacune de ses séances doit désigner son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne
Madame Richarde BONATI-VELTEN comme secrétaire pour la séance de ce jour,
en adjoignant comme auxiliaire Monsieur Patrick SCHNEIDER, secrétaire général de mairie.

n°2.- Délibération 2026/27 (Institutions et vie politique – fonctionnement des assemblées)

objet : Adoption du procès-verbal du 28 avril 2026

Après rappel des décisions prises lors de la dernière séance du conseil municipal, le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 qui leur a été communiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 avril 2026.

n°3.- Délibération 2026/28 (Institutions et vie politique – désignation de représentants)

objet : Désignation des électeurs de la Commune pour l'élection des délégués au comité syndical de l'ATIP

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la Commune de Batzendorf est adhérente à l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) et qu'à ce titre, à la suite du renouvellement du conseil municipal et conformément aux statuts du syndicat mixte, il convient de désigner, parmi les membres du conseil municipal, un électeur titulaire ainsi qu'un électeur suppléant appelés à voter pour une liste de candidats du collège des communes au comité syndical.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide, pour cette désignation, de ne pas recourir au bulletin secret ;
- désigne en qualité d'électeur titulaire appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du comité syndical de l'ATIP : Madame Marie-Jeanne GASSMANN ;
- désigne en qualité d'électeur suppléant : Madame Marie-Laure PFEIL.

n°4.- Délibération 2026/29 (Commande publique – actes spéciaux et divers)

objet : Renouvellement de l'adhésion à la plateforme "Alsace Marchés Publics"

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune de Batzendorf est adhérente à la plateforme mutualisée de dématérialisation "Alsace Marchés Publics" (*alsacemarchespublics.eu*) depuis 2015. Propriété de cinq collectivités fondatrices (Collectivité européenne d'Alsace, Ville de Strasbourg, Ville de Mulhouse, Eurométropole de Strasbourg et Mulhouse Alsace Agglomération) son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 : elle référence aujourd'hui plus de 600 entités utilisatrices. Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.
Le Maire propose ainsi aux membres de l'assemblée municipale d'adhérer à nouveau à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune.
La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».
Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.
Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte. Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de la signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune

sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit ;
- approuve la convention d'adhésion à la plateforme "Alsace Marchés Publics" ainsi que la charte d'utilisation des services figurant en annexe et autorise le Maire à les signer.

PIECES ANNEXEES A LA DELIBERATION :

- ► convention d'adhésion à la plateforme mutualisée "Alsace Marchés Publics" avec la Collectivité européenne d'Alsace
- ► charte d'utilisation de la plateforme "Alsace Marchés Publics"

n°5.- Délibération 2026/30 (Fonction publique – personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.)

objet : Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet

Dans le cadre d'une réorganisation des services de l'école confiée à la conseillère déléguée à l'enfance et à la jeunesse pour la rentrée scolaire 2026, le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent d'A.T.S.E.M. à temps complet. Cet agent sera chargé d'assister le personnel enseignant dans l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants, et d'assurer l'entretien des locaux scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de créer, à compter du 1er septembre 2026, un emploi permanent d'agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles à temps complet (35/35ème) relevant de la catégorie C, afin d'assurer les missions d'assistance éducative petite enfance, l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire dans le cadre du R.P.I. Batzendorf-Wintershouse ainsi que l'entretien des locaux du bâtiment scolaire ;
- dit que cet emploi pourra être pourvu, tant que la commune compte moins de 1 000 habitants, par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8, 3° du Code général de la fonction publique, auquel cas la rémunération se fera sur la base du huitième échelon du grade A.T.S.E.M. principal 2ème classe (soit à ce jour indice brut 430 – indice majoré 385) ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- décide, après avis du Comité Social Territorial, la suppression au 1er décembre 2026 de l'emploi d'agent territorial spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet qui a été pourvu sur le fondement de l'article L.332-8, 6° du Code général de la fonction publique ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs ;
- charge le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes et à signer notamment l'arrêté de nomination à intervenir ou le contrat correspondant à durée déterminée renouvelable expressément.

Diverses informations communiquées par la municipalité :

- ✓ Participation à la réunion d'échange sur les enjeux liés à la carte scolaire organisée par le Député le 29 mai 2026 à Haguenau, en présence du Directeur académique des services de l'Education Nationale et des inspecteurs de secteur ;
- ✓ Retour sur l'inauguration du local communal rénové et l'ouverture du Festival des Pains par la Boulangerie Chez Steph qui s'est tenue le 30 mai 2026 ayant connu un vif succès ;
- ✓ Compte rendu de la réunion de la commission Information et Communication du 1er juin 2026 ;

- ✓ Rencontre le 4 juin 2026 entre les représentants de la commune et les responsables de l'ALEF, gestionnaire de la crèche, portant notamment sur l'enlèvement des planches pare-soleil et l'entretien réalisé sur les cadres de portes et fenêtres. A cette occasion, le délégataire a informé la municipalité du récent passage de la PMI et de la nécessité de réaliser des travaux de mise en conformité du bâtiment afin de maintenir les agréments ;
- ✓ Information relative à la représentation de Théadorfs à l'école le 4 juin 2026 qui a été très appréciée ;
- ✓ Lancement le 6 juin 2026, des ateliers de bien-être animés par la sophrologue, à destination des parents et des enfants de 2 à 5 ans, à la salle d'activités de l'école des Prés Verts ;
- ✓ Soirée festive du RPI Batzendorf-Wintershouse qui se tiendra le 12 juin 2026 au hall communal de Wintershouse ;
- ✓ Information concernant l'invitation adressée à la commune à l'occasion du départ à la retraite de l'ATSEM de Wintershouse ;
- ✓ Mise en place, en concertation avec la municipalité de Wintershouse d'un nouveau geste de départ à destination des élèves du CM2 entrant au collège ;
- ✓ Rappel de l'après-midi convivial « Bel âge en fête dans nos communes » destinée aux séniors de 65 ans et plus, qui se déroulera le 16 juin 2026 à Morschwiller ;
- ✓ Proposition d'une visite de chantier de l'Espace Culturel et Sportif à destination des conseillers municipaux le 26 juin 2026 à 19h ;
- ✓ Point d'information sur les agents techniques.

En fin de réunion, un temps de réflexion est proposé aux conseillers municipaux afin de faire émerger des idées d'animations pour le village, suivi d'une restitution collective.
A l'issue de ces échanges, la séance est levée à 21h30.

Suivent les signatures du

Maire :

DOLLINGER Isabelle

Secrétaire de séance :

BONATI-VELTEN Richarde

PV approuvé par délibération n°2026/34 du 22 octobre 2026
mis en ligne le 22 octobre 2026